

**TS2E**

La lettre Travail, Solidarités, Économie, Emploi

## Actualités



### L'alternance, un moment clé pour renforcer les compétences de base

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) lance une campagne 2024 qui cible les OFA/CFA et les entreprises. Intitulée « L'alternance, un moment clé pour renforcer les compétences de base des apprentis », ses objectifs sont de partager et valoriser les pratiques inspirantes.

De janvier à mai 2024, des contacts seront pris avec les CFA/OFA et les entreprises qui accueillent et forment des apprentis, pour échanger et faire émerger des solutions concrètes visant à appuyer les apprentis dans le développement de leurs compétences de base. L'outil de pré-positionnement EVA sera présenté et mis à disposition de tous ceux qui le souhaitent, et des modalités de travail collectif seront proposées avec la démarche de coopérative des solutions.

Parallèlement, un challenge national sera lancé du 1er mars au 30 juin 2024. Les résultats du challenge seront communiqués en septembre à l'occasion des Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI).

**Vous accueillez et formez des apprentis ?  
Vous souhaitez participer à cette campagne ?**

**Votre contact :** Cyril GEORGE, chargé de mission régional de l'ANLCI en Bourgogne-Franche-Comté  
cyril.george@anlci.gouv.fr - 07 61 90 47 30

## Ma boîte à outils



### Aides aux contrats en alternance - Guide pratique à destination des employeurs et des organismes de formation

Vous recrutez un salarié en alternance et vous souhaitez bénéficier des aides de l'État ? Un guide est disponible pour vous permettre de vous repérer parmi les différentes aides existantes et vous apporte des conseils pour en faciliter l'obtention.

[Le guide](#)

### Plans d'épargne salariale : le FCPE de reprise

Le « FCPE de reprise » a été conçu comme un instrument destiné à faciliter la reprise d'une entreprise non cotée par un investisseur extérieur désireux de s'appuyer sur un engagement des salariés attachés à la pérennité de leur entreprise qu'ils manifestent par l'investissement dans les titres de l'entreprise.

Ce FCPE peut être utilisé dans tout type de transmission d'entreprise.

Un questions/réponses est à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

[La FAQ](#)

## ■ Appels à projets - Programmes

### **Accélérateur automobile : lancement de la 6ème promotion**

Il s'agit d'un programme d'accompagnement à destination des dirigeants d'entreprises de la filière automobile qui a pour ambition d'accompagner les entreprises du secteur dans leur transformation et la diversification de leur outil industriel pour répondre aux enjeux de la voiture de demain.

L'Accélérateur propose un programme intensif pour répondre aux défis de la transformation de la filière :

- Réorientation stratégique en élaborant des stratégies de diversification et/ou de consolidation,
- Modernisation des outils industriels via la possibilité d'activer des missions de conseil dédiées à l'Industrie du Futur,
- Décarbonation de votre entreprise,
- Identification des compétences et des moyens internes pour mener le projet de transformation.

Ce dispositif, subventionné fortement par l'Etat (2/3 du coût), comprend de l'accompagnement individuel (39 jours de conseil) et de l'accompagnement (12 jours) collectif permettant des échanges avec d'autres acteurs de la filière.

#### **Alors n'attendez plus et candidatez !!**

Les conditions pour candidater au programme sont les suivantes :

- Avoir un chiffre d'affaires supérieur à 10 M€ ;
- Avoir plus de 10 collaborateurs ;
- Exister depuis au moins 3 ans.

[Informations sur bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)

## ■ Informations

### **Prêt garanti par l'État : rééchelonnez votre remboursement**

TPE/PME, vous rencontrez des difficultés pour rembourser votre PGE ? Vous pouvez aménager votre période de remboursement.

Bien que ces dispositifs aient pris fin, la possibilité donnée aux entreprises de rééchelonner leur prêt vient d'être prolongée pour 3 années supplémentaires.

[Voici comment.](#)

### **Élection TPE 2024**

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, environ 5 millions de salariés des TPE (très petites entreprises de moins de 11 salariés) et des particuliers employeurs seront appelés à voter pour l'organisation syndicale qui les représentera durant les 4 prochaines années.

Ce quatrième cycle de l'élection TPE est marqué par :

- Des programmes davantage personnalisés et accessibles en ligne : les organisations syndicales candidates pourront proposer des programmes électoraux davantage personnalisés selon la branche professionnelle de l'électeur que lors du scrutin précédent.
- Un nouveau site internet : prochainement mis en ligne pour informer et réaliser les démarches, et qui restera actif après le dépouillement.

*L'élection TPE : une opportunité pour les salariés d'être pleinement représentés et de peser dans la négociation collective de branche.*

## Grande exposition du Fabriqué en France à l'Élysée : candidatez !

La Grande Exposition revient ! En 2023, plus de 9 000 visiteurs ont découvert à l'Élysée une centaine de produits français sélectionnés parmi les candidats. Artisans, TPE, start-up, PME, ETI, grandes entreprises, associations... présentez vos produits !  
Les produits présentés devront s'inscrire dans

une démarche de production respectueuse de l'environnement, socialement innovante, utile au maintien des savoir-faire régionaux et au développement économique local.

Vous avez jusqu'au 17 mars pour vous inscrire sur [demarchesimplifiees.fr](https://demarchesimplifiees.fr)



Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

### TS2E - N°41

La lettre Travail, Solidarités, Économie, Emploi

Directeur de publication : Simon-Pierre Eury, Directeur régional  
Conception, réalisation : service communication

DREETS Bourgogne-Franche-Comté  
5 place Jean Cornet - 25041 Besançon cedex